Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-215600230-20260629-2026_64-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JUIN 2026

BREC'H – DEPARTEMENT DU MORBIHAN

DELIBERATION 2026/64 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE BRECH ET L'IEFPA ANGE GUEPIN

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le conseil municipal, dûment convoqué par voie dématérialisée le 23 juin 2026, s'est réuni en séance ordinaire, le lundi 29 juin à 18h30, salle du conseil municipal, sous la présidence de Fabrice ROBELET, Maire.

Étaient présents : M. Fabrice ROBELET, Mme Chantal MAHIEUX, M. Erwan LE DIZEZ, Mme Caroline LE BAYON, M. Stéphane LE BOULER, Mme Morgane GUERLAIS GOUAS, M. Bernard RAUD, Mme Anne LE GOFFE, Mme Marie-France BLONDEAU, Mme Michelle ROYER, M. Hervé LE ROUZIC, Mme Annie THOMAS, M. Jean-Pierre KERBART, M. Yann GEFFROY, M. Stéphane COUDERC, Mme Régine NAYEL, Mme Maud BOURLIEUX-DANIEL, M. Dominique NAYEL, M. Yannick LE BRETON, Mme Sabrina BOTHUA, Mme Hélène SERVE-CATELIN, Mme Virginie CATHELIN, M. Steven LE MOULLEC, Mme Valérie REDUREAU, M. Tugdual GAUTER et M. Stanislas BOUREAU

Étaient excusés : M. Patrick LEFRANC (Pouvoir donné à M. Jean-Pierre KERBART), M. Armand GRUIEC (Pouvoir donné à Mme Chantal MAHIEUX) et Mme Florence LE COGUIC (Pouvoir donné à Mme Valérie REDUREAU)

Secrétaire de séance : Mme Morgane GUERLAIS GOUAS

Rapporteur : Fabrice ROBELET

L'Institut d'Éducation et de Formation Professionnelle Adaptée (IEFPA) est un établissement médico-social qui accueille des jeunes âgés de 12 à 20 ans orientés par la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA). Cette structure est gérée par l'AMISEP et son site local est basé à La Chartreuse.

Ces adolescents bénéficient d'un accompagnement scolaire, éducatif, technique et paramédical adaptés à leurs besoins.

L'institut les soutient dans la construction de leur projet professionnel.

Pour se faire, les jeunes sont accompagnés par une équipe pluridisciplinaire constituée d'une enseignante, d'éducatrices spécialisées, d'éducateurs techniques spécialisés, d'un

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-215600230-20260629-2026_64-DE

éducateur sportif, d'une chargée d'insertion, d'une psychologue, d'une assistante sociale et d'une infirmière.

Souhaitant renforcer son rôle dans l'insertion socio-professionnelle des jeunes sur le territoire, il est proposé que la Commune de BREC'H formalise un partenariat avec l'IEFPA Ange Guépin afin d'accueillir régulièrement des jeunes adultes au sein des services techniques.

N'impliquant aucun engagement financier de la part de la Commune, l'objectif est de placer les intéressé.es en situation de travail, et ce afin de les aider à découvrir des métiers, consolider leur projet professionnel, et renforcer leurs capacités relationnelles.

Que ce soit sur un accueil individuel ou groupé, les jeunes sont accompagnés par des éducateurs à l'occasion de ces périodes d'immersion.

Cette convention de partenariat serait conclue pour une durée d'un an.

Il est donc proposé au conseil municipal de délibérer sur ce point.

La commission Finances – Administration générale consultée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE la convention de partenariat avec l'IEFPA Ange Guépin telle que proposée en annexe n°3,**
- **AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention et à effectuer les démarches nécessaires.**

29 pour ; 0 abstentions ; 0 contre

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Fabrice ROBELET

MAIRIE DE BREC'H MORBIHAN